

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin de Médicamentssecuritaires.ca

Volume 9 • Numéro 8 • Le 19 septembre 2018

Est-ce que les médicaments inutilisés devraient être conservés à domicile?

L'entreposage et l'élimination prudents des médicaments sont importants pour prévenir les incidents à domicile. Les médicaments inutilisés qui sont à portée de main peuvent être dangereux pour les enfants et les animaux de compagnie. De plus, des membres de la famille ou des visiteurs pourraient avoir accès à ces médicaments s'ils ne sont pas rangés de manière sécuritaire, causant potentiellement des préjudices. Une seule dose de certains médicaments pourrait causer des préjudices graves, voire mortels.

Pourquoi conserve-t-on des médicaments à domicile? Il y a plusieurs explications possibles, dont les suivantes :

- Un médicament est tout simplement « rangé » après une maladie
- On pense peut-être avoir besoin de ces médicaments ultérieurement
- La famille d'un être cher décédé ne sait pas quoi faire de ses médicaments

SafeMedicationUse.ca recommande aux consommateurs de conserver et d'éliminer leurs médicaments de façon sécuritaire :

- Rangez vos médicaments hors de la vue dans une armoire hors de la portée des enfants et des animaux. Idéalement, les opioïdes doivent être conservés dans une armoire ou une boîte verrouillée.
- Vérifiez régulièrement que vous n'avez pas de médicaments inutiles et expirés.
- Apportez vos médicaments inutiles et expirés à un lieu d'élimination sécuritaire. La plupart des pharmacies offrent un programme d'élimination sécuritaire de médicaments qui ne dispose pas de produits dans l'environnement. Renseignez-vous auprès de votre pharmacie ou visitez le site www.healthsteward.ca/fr et entrez votre code postal pour obtenir une liste d'établissements participants qui acceptent de reprendre les médicaments. Vous pouvez également appeler au 1-844-535-8889 pour obtenir plus d'informations.

Consultez des conseils supplémentaires sur la conservation et l'élimination sécuritaires des médicaments :

- [Mise au rebut sécuritaire des médicaments](http://www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/201103BulletinV2N2MiseAuRebut.pdf) – <http://www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/201103BulletinV2N2MiseAuRebut.pdf>
- [Opioïdes – être un consommateur bien informé](http://www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/201707BulletinV8N6-opioides.pdf) – <http://www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/201707BulletinV8N6-opioides.pdf>

Les bulletins de Médicamentssecuritaires.ca contribuent à la sécurité des patients à l'échelle mondiale.

Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et Patients pour la sécurité des patients du Canada.

Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.

RETOURNEZ-LES!

Agissez de façon responsable :
retournez tout médicament
périmé et non utilisé.



Vous pouvez retourner :

- Tous les médicaments sur ordonnance
- Les médicaments en vente libre
- Les produits de santé naturels
- Les inhalateurs